Equipement

E 02

# CHOISIR DES GANTS DE PROTECTION

Année 2017

Dans certaines situations de travail, le recours aux gants de protection est inévitable. Si l'étape de l'utilisation de cet équipement de protection individuelle est relativement accessible, celle du choix peut s'avérer plus complexe.
Il n'existe pas de gants qui protègent de tous les risques auxquels peuvent potentiellement être exposés les agents. Ceci doit conduire à un changement de paire dans la journée, en fonction des activités réalisées et à une interrogation lors de l'achat de l'équipement. Il convient donc d'adapter ses gants aux activités réalisées, mais avant tout de bien les choisir.

## ANALYSER LES RISQUES ET LES CONTRAINTES

Lors de l'étape d'analyse des risques, il est important de s'interroger sur les missions réalisées par l'agent, la méthode d'intervention, les produits et outils utilisés. Plusieurs questions doivent être posées :

- Contre **quel(s) risque(s)** le gant doit-il protéger ?
  La nature du risque va définir le type de gant à utiliser : coupure, chimique, thermique, mécanique…
- Quels sont les **outils et/ou produits** utilisés au cours de la mission à réaliser ?
  S'interroger sur les outils et produits utilisés permet d'avoir davantage d'informations quant aux risques présents lors de l'exécution du travail.
  La documentation technique des équipements, l'étiquetage des produits chimiques ainsi que la partie 8 des fiches de données de sécurité contiennent des informations qui aident au choix du bon équipement.
- Quelles sont la **durée** et la **fréquence** d'utilisation ?
  En fonction de la durée d'utilisation et de la périodicité, l'utilisation de gants jetables pourra être privilégiée à des gants réutilisables. Pour des usages de longue durée, privilégier des gants avec une doublure textile qui permet d'absorber la transpiration.
- Le travail réalisé exige-t-il une grande **dextérité** ?
  Il sera important de privilégier une matière fine pour les travaux demandant une grande aisance et une précision de mouvement, tout en gardant une protection optimale.
- Dans quel **milieu** les gants seront-ils utilisés ?
  La température ambiante du lieu de travail ainsi que le taux d'humidité pourront avoir des conséquences sur le choix de la matière.
- L'utilisateur a-t-il des **allergies** à une ou plusieurs matières ?
  Il est important de prendre en compte les allergies d'un agent à une matière afin qu'il puisse porter ses équipements de protection.

## LES TYPES DE PROTECTEURS

- La **forme** : en fonction des tâches réalisées et du type de produit utilisé, il faudra choisir des manchettes plus ou moins longues (risque de projection, produit extrêmement corrosif, immersion…).
- Les **types** :
  - Cousus,
  - Tricotés,
  - Enduits (lors de l'utilisation de matières étanches, il est important de privilégier une doublure en matière absorbante).

- Les **matières** :
  - Les textiles non enduits,
  - Les textiles enduits de caoutchouc naturel ou enduits synthétiques (polyuréthane, nitrile, vinyle, néoprène…),
  - Les caoutchoucs naturels,
  - Les matières synthétiques,
  - Le cuir (matière déconseillée pour des travaux réalisés en milieux humide car il faudra lui appliquer un traitement hydrofuge ou oléofuge pour éviter que les gants se rigidifient).

# LES CRITERES DE CHOIX

Un gant toujours porté est avant tout un gant adapté : adapté pour le risque contre lequel il doit protéger, mais également adapté à son utilisateur.

- **La taille** :

Il est primordial que les gants soient bien ajustés à la taille de la main de l'agent, afin d'optimiser le confort.
Une taille de gant se mesure à partir du tour de main.

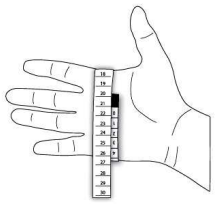

| Tour de main | Taille du gant |
|---|---|
| 15 | 5.5 |
| 16 | 6 |
| 17.5 | 6.5 |
| 19 | 7 |
| 20 | 7.5 |
| 21.5 | 8 |
| 23 | 8.5 |
| 24 | 9 |
| 25.5 | 9.5 |
| 27 | 10 |

- **La protection** :

Pour savoir contre quels risques le gant protège, il suffit de regarder le ou les symboles figurant sur celui-ci.

Ces symboles peuvent être complétés par des indices qui apportent une précision supplémentaire sur le type de protection apportée par l'équipement (voir annexe).

**Exemple de marquage :**

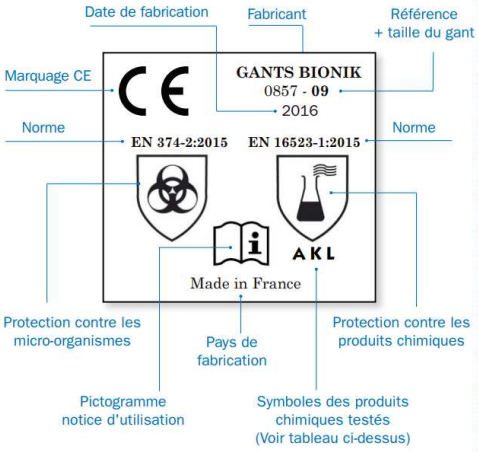


# MISE A DISPOSITION

Les protecteurs individuels ne sont efficaces que s'ils sont correctement portés pendant la totalité du temps d'exposition. Le bon entretien de l'équipement est également indispensable pour assurer une efficience optimale.

Les gants doivent être fournis par l'employeur qui veillera au port et au bon entretien de l'équipement.
L'agent sera vigilant à leur bon état et signalera tout équipement défectueux. Il portera ses gants dès que nécessaire et respectera les consignes d'entretien délivrées par le fournisseur.

Lors de la mise à disposition, l'agent doit être informé des conditions de mise en place, de retrait, d'utilisation, d'entretien, de stockage et des limites d'efficacité des protecteurs. Il a aussi accès à la notice d'utilisation du fabricant. Il est informé des conditions de remplacement, des durées d'utilisation ou des dates de péremption.

Chaque paire de gants sera utilisée par un utilisateur unique.
Une attention particulière devra être portée au moment du retrait des gants afin d'éviter toute contamination.

**ATTENTION : le port de gant ne remplace pas le lavage des mains**

La circulaire DRT 89/6 du 26 février 1989 rappelle que l'usage des produits tels que : film protecteur, crème barrière, pâte protectrice, gel de protection... ne dispense pas du port des gants appropriés. Par ailleurs ces produits ne doivent pas être utilisés en contact direct avec des substances ou préparations particulièrement dangereuses par contact avec la peau.

# Références

Code du travail articles L4321-1, L4321-2, L4321-4 et R.4323-91 et suivants.
Normes : NF EN 388, NF EN 407, NF EN 1149, NF EN 374, NF EN 511, NF EN 374, NF EN 388, NF EN 381

Centre de Gestion du DOUBS
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Service Prévention
50 avenue Wilson - CS 98416
25208 MONTBELIARD Cedex

Tel : 03.81.99.36.32
Fax : 03.81.32.23.94
www.cdg25.org

Equipement

E 02

Annexe

# CHOISIR DES GANTS DE PROTECTION

Année 2017

## LES SYMBOLES DES GANTS DE PROTECTION

| Type de protection | Symbole | Norme | Type de protection | Symbole | Norme |
|---|---|---|---|---|---|
| Contre le risque mécanique | a b c d e | EN 388<br>a = indice de résistance à l'abrasion (de 1 à 4 )<br>b = indice de résistance à la coupure (de 1 à 5)<br>c = indice de résistance à la déchirure (1 à 4)<br>d = indice de résistance à la perforation (de 1 à 4)<br>e = indice de résistance à la coupure (de A à F) | Contre le risque thermique | a b c d e f | EN 407<br>a = indice de résistance à l'inflammabilité (de 0 à 4)<br>b = indice de résistance à la chaleur de contact (de 0 à 4)<br>c = indice de résistance à la chaleur convective (de 0 à 4)<br>d = indice de résistance à la chaleur rayonnante (de 0 à 4)<br>e = indice de résistance aux petites projections de métal liquide (de 0 à4)<br>f : indice de résistance aux grosses projections de métal liquide (de 0 à 4) |
| Contre le froid | a b c | EN 511<br>a = indice de froid convectif (de 0 à 4)<br>b = indice de froid de contact (de 0 à 4)<br>c = indice d'imperméabilité à l'eau (de 0 à 1) | Contre les rayonnements ionisants et la contamination radioactive | 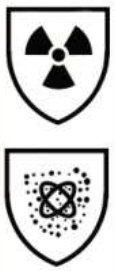 | EN 421 |
| Contre le risque électrique | a/b | EN 60903<br>a = classe<br>B = catégorie<br>(voir tableau au verso) | Contre les coupures par impact | | EN 388 |
| Contre l'électricité statique | | EN 1149 | Contre les scies à chaine | | EN 381 |
| Contre le risque biologique | | EN 374-5 | Contre les vibrations | | EN ISO 10819 |
| Contre le risque chimique | * | EN 374-1<br>* Ce symbole peut être accompagné de 0 ; 3 ou 6 lettres qui correspondent aux composants dangereux auxquels ils sont résistants. (voir liste au verso) | | | |

# LES INDICES POUR LES GANTS CONTRE LE RISQUE ÉLECTRIQUE

| Classe | Tension alternative | Tension continue |
|---|---|---|
| 00 | 500 V | 750 V |
| 0 | 1 000 V | 1 500 V |
| 1 | 7 500 V | 11 250 V |
| 2 | 17 000 V | 25 500 V |
| 3 | 26 500 V | 39 750 V |
| 4 | 36 000 V | 54 000 V |

| Catégorie | Résistance à |
|---|---|
| A | Acide |
| H | Huile |
| Z | Ozone |
| R | Acide, Huile et Ozone |
| C | Très basse température |

# LES INDICES POUR LES GANTS CONTRE LE RISQUE CHIMIQUE

| Catégorie | Résistance à |
|---|---|
| A | Méthanol |
| B | Acétone |
| C | Acétonitrile |
| D | Dichlorométhane |
| E | Bisulfure de carbone |
| F | Toluène |
| G | Diéthylamide |
| H | Tétrahydrofuranne |
| I | Acétate d'éthyle |
| J | N-Heptane |
| K | Hydroxyde de sodium 40% |
| L | Acide sulfurique 96% |
| M | Acide nitrique 65% |
| N | Acide acétique 99% |
| O | ammoniaque 25% |
| P | Peroxyde d'hydrogène 30% |
| S | Acide fluorhydrique 40% |
| T | Formaldéhyde 37% |

Centre de Gestion du DOUBS
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Service Prévention
50 avenue Wilson - CS 98416
25208 MONTBELIARD Cedex

Tel : 03.81.99.36.32
Fax : 03.81.32.23.94
www.cdg25.org